

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## De LÉOJAC BELLEGARDE

Séance du 24 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, Maire.

Date de convocation : 19/06/2025

Date d'affichage : 19/06/2025

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 8

Représenté : 4

Votants : 12

Étaient présents : M Christian QUATRE, M Philippe LEBLANC, Mme Méline LEROUX, M Brice CASTETS, M Jérôme LUCIANAZ, Mr Pierre MAZILLE, Mme GOMEZ Nathalie, Mme LEMAIRE Christine

Représentés : Mme CANO LEGEAY Chrystel, Mme Nicole HUBERT, M Fabien SZOPA, M Arnaud TESQUIÉ

Absents : Mme FABRE Sandra, Mme Fabienne PLANCQ

Secrétaire de Séance : M Philippe LEBLANC

N° D20250624\_01

**CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01/09/2025, un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer ce poste.

N° D20250624\_02

**MODIFICATION DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT  
TECHNIQUE POSTE ÉCOLE**

Mr le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la délibération prise en 2013 concernant la durée hebdomadaire du temps de travail d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet sur un poste à l'école. Le temps de travail hebdomadaire du poste sera désormais de 32h38mn au lieu de 31 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet sur un poste à l'école.

N° D20250624\_03

**CRÉATION D'UN EMPLOI EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins occasionnés par une surcharge de travail au sein de l'école de la commune, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget du 01/09/2025 au 31/08/2026, la création d'un emploi d'adjoint technique au sein de l'école pour y assurer le service cantine, le ménage et la garderie sur un temps non complet à 28h42 hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un emploi en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

N° D20250624\_04

### **AUTORISATION RECOURS A UN SERVICE CIVIQUE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de faire appel à un Service Civique au sein de l'école afin de l'intégrer dans un projet d'intérêt général.

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'autorisation d'avoir recours à un service civique.

N° D20250624\_05

### **ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Total Energies lui a remis un chèque de 881.98 euros en règlement des factures créditrices échues de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte que le chèque de 881.98 euros soit encaissé par le receveur municipal.

N° D20250624\_06

### **DECISION MODIFICATIVE (DM) POUR PAIEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT TARN ET GARONNE NUMÉRIQUE**

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits nécessaires, la commune doit procéder à des mouvements de crédits dans la section investissement :

Voici le détail des mouvements : chapitre 13 compte 1313 : +504.56 euros / chapitre 21 compte 2151 : - 504.56 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la décision modificative.

**APPROBATION PHASE APD**

**(AVANT-PROJET DÉFINITIF) RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 28 novembre 2023 le conseil municipal avait approuvé un montant de travaux estimé par une étude de faisabilité à 702 000,00 € HT.

Le maître d'œuvre a remis l'avant-projet définitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'estimation globale de ces travaux qui s'élève à ce stade à 794 453,12 € HT pour un nouveau coût prévisionnel d'opération de 855 867,57 € HT soit 1 027 041,09 € TTC.

N° D20250624\_08

**CRÉATION D'UN EMPLOI EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins occasionnés par une surcharge de travail au sein de l'école de la commune, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget du 01/09/2025 au 31/08/2026, la création d'un emploi d'adjoint d'animation au sein de l'école pour y assurer la garderie sur un temps non complet à 25h30 hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un emploi en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

**Informations diverses :**

- Le début des travaux de la salle des fêtes est prévu pour 2027.
- Nous sommes dans l'attente des résultats des études de sol pour le projet du cimetière.
- Un nouveau point d'arrêt pour le transport à la demande est mis en place au Rastely (tennis).
- L'école recevra prochainement de nouvelles tables et chaises à la cantine.
- Bilan de la fête du village : le feu d'artifice a été apprécié par les administrés, et il n'y a pas eu de dégradation à signaler.
- Le Conseil Municipal est en cours de discussion sur une aide aux parents pour les transports scolaires.
- Les parents ont demandé la plantation d'arbres dans la cour de l'école. Les élus étudient le projet (coûts etc.).



